

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

**-----
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 novembre 2021

Délibération n°2021-11-10

L'an deux mille vingt et un, le mercredi trois du mois de novembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à BLAIN, les membres du conseil communautaire de la Région de Blain, sous la présidence de Mme. Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-huit du mois d'octobre deux mille vingt et un.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Frédéric LAFOND délégué de Blain (donne pouvoir à Mme Yolande DUBOURG), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Francis BLANCHARD délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Emmanuel VAN BRACKEL Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Laurence LE PENHUIZIC)

Secrétaires de séance : M. Emmanuel VAN BRACKEL et Mme Catherine VANSON

**FINANCES - BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DECISIONS
MODIFICATIVES N°2**

La présente délibération a pour objet de faire face aux dépenses supplémentaires des chapitres 65 et 67 d'un montant total de 6 960€.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2021 04 10 approuvant le budget primitif 2021 ;

CONSIDERANT la présentation de M. Le Vice-président ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

Accusé de réception en préfecture 044-244400453-20211103-CC2021-11-10-DE Date de réception préfecture : 08/11/2021
--

- **De valider** les décisions modificatives n°2 suivantes pour le budget annexe Service public d'assainissement non collectif (SPANC) :

Fonctionnement			BP 2021	DM	BP+DM
6541	Admission en non-valeur	FD	0,00	2 160,00	2 160,00
673	Annulation Titres années antérieurs	FD	0,00	4 800,00	4 800,00
748	Autres subventions d'exploitation	FR	55 000,00	6 960,00	61 960,00

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 03/11/2021

La Présidente, Rita SCHLADT

